

MARCHE PUBLIC DES TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE DE L'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DES COMMUNES ARIZE LEZE

OBJET DU MARCHE :
AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE MULTI-SITES
09290 LE MAS D'AZIL

LOT DEMOLITIONS

Date du marché	Réservé pour la mention « nantissement »
Montant Euros TTC	
Imputation	

Maîtrise d'Œuvre :

Christelle ROUSSEL - Architecte DPLG - Route d'Auragne - 31190 AUTERIVE
Elsa CALVET - Architecte DPLG - 11, Chemin de traverse du Bouet – 31190 AUTERIVE

Personne habilitée à donner les renseignements :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes,
Communauté de Communes ARIZE LEZE - Route de Foix - 09130 LE FOSSAT
Tel : 05 61 68 55 90 – Fax : 05 61 60 86 21 – courriel : arizeleze-com@orange.fr

Comptable Public assignataire des paiements :

Mr le Trésorier de LE FOSSAT Place de la Mairie 09130 LE FOSSAT - Tél : 05 61 68 50 28

ARTICLE 1 : PREAMBULE

Le présent Acte d'Engagement se rapporte au :

LOT DEMOLITIONS

Je soussigné,

Monsieur / Madame (*nom et prénom*) :

Agissant au nom et pour le compte de : (*intitulé complet et forme juridique de la société*)
.....
.....

Ayant son siège social à : (*adresse complète et n° de téléphone, de télécopie et mail*)
.....
.....
.....
.....

Immatriculé à l'INSEE :

- N° d'identité d'entreprise (SIRET) :
- Code d'activité économique principale (APE) :
- N° d'inscription au Registre du Commerce :

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

- après avoir produit toutes les attestations prévues à l'article 45-46 du Code des Marchés Publics,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux du lot désigné à l'article 1 du présent Acte d'Engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

ARTICLE 2 : PRIX

2.1. Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.3 du CCAP (prix fermes et définitifs).

2.2. Les travaux du Lot n° 1 / Démolitions seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Prix hors TVA	€HT
TVA au taux de %	€
Montant TVA incluse	€TTC

Soit le montant de (en lettres) :

..... €TTC

2.3. Sous-traitance :

La sous traitance sera acceptée selon les modalités décrites à l'article 1.10 du CCAP

ARTICLE 3 : DELAIS

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je m'engage est déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

ARTICLE 4 : PAIEMENTS

4.1. Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit : (*joindre un RIB*)

- **Du compte ouvert au nom de :**

- **Etablissement financier :**

- **Situé à :**

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

- **Mode de règlement : Virement par Mandat Administratif.**

4.2. Avance forfaitaire : Sans Objet.

~~Le candidat / titulaire :~~

- ~~accepte le versement de l'avance.~~
- ~~refuse le versement de l'avance.~~

~~Attention : En l'absence d'indication ci-dessus, le candidat/titulaire sera réputé refuser le versement de l'avance.~~

4.3. Attestations sur l'honneur

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne,
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal,

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail,

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :

Pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

d) Liquidation judiciaire :

Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,

e) Redressement judiciaire :

Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre,

f) Situation fiscale et sociale :

avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement,

g) Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) que les renseignements fournis dans le présent document sont exacts.

Fait en un seul original.

A, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature et cachet de l'Entrepreneur

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente Offre pour valoir Acte d'Engagement

A, le

La personne responsable du marché :
Monsieur Laurent PANIFOUS,
Président de la Communauté des Communes Arize Lèze.

Ayant reçu délégation de signature par arrêté ministériel

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le

L'Entrepreneur,

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché

Signé le par l'Entrepreneur destinataire

Le (*date d'apposition de la signature ci-après*)

Pour la personne responsable du marché :